

Traduction de la note 08984 du 29.07.2008 de la Commission Européenne.

Bruxelles,  
D(2008)

M. Alexandre Rodriguez  
C/O Board Iascaigh Mhara,  
P.O. Bax 12, Crofton Road,  
Dun Laoghaire, CO Dublin  
IRLANDE

Benoît Guerin  
CCR.S Conseil Consultatif Régional Sul  
6 rue Alphonse Rio  
56100 Lorient, FRANCE

**Sujet : Avis du NWW RAC et du CCR.S sur le Merlu du Nord**

Chers M. Guerin et M. Rodríguez,

Je voudrais fournir au CCR.S et au NWWRAC la réponse de la Commission à votre avis commun au sujet de la gestion du Merlu du Nord.

Je suis heureux que nous partagions la même vision sur le fait que le rendement maximum à long terme soit l'objectif approprié pour la gestion de ce stock, bien qu'il y ait quelques différences au sujet de la façon d'atteindre ce but.

Dans l'avis, des inquiétudes sont exprimées concernant l'exactitude de quelques éléments du NON PAPER de la Commission. La segmentation et les paramètres de flotte ont été établis la base du reporting des Etats membres, directement ou avec le CSTEP, le CIEM et des projets de recherche associés. Dans notre NON PAPER, nous récapitulons les principaux éléments qui ont été rendus disponibles du moments qu'ils sont pertinants pour le Merlu du Nord et en collaboration avec des experts économiques compétents. Si le CCR a des informations supplémentaires à ce sujet, par exemple la structure de flotte, la composition des captures, les recettes dépenses, alors je invite à vous assurer en priorité que ces informations soient disponible au travers des soumissions de données des Etats membres au CSTEP.

### *Effort de pêche*

Je prends note de la position du CCR sur le fait que des réductions de l'effort de pêche devraient être mises en application avec des mesures de désarmement. J'accueille cette approche, qui est compatible avec le paquet de mesures pour la restructuration qui a été convenu récemment face à la crise de carburant. Cependant, je considère que cette approche devrait être complétée avec des ajustements appropriés du TAC afin de respecter la stabilité relative pour assurer le qu'une augmentations anormale de la pêche de Merlu du Nord ne développe pas. Autrement, il y a un risque que plus de désarmement que nécessaire ai lieu pour répondre à l'objectif du plan.

### *Mesures techniques*

Je prends également la note que le CCR ne soutient pas les nouvelles aires marines protégées pour aider à la conservation des juvéniles du merlu, et qu'il n'y a pas de consensus favorisant une augmentation de la taille des mailles pour améliorer l'échappement des juvéniles du merlu. Cependant, je suis heureux de vous annoncer les prochaines propositions de la Commission sur les mesures techniques pour lesquelles les CCR seront également consultés

### *Chaluts*

Afin de simplifier la législation et normaliser les tailles de maille pour des principales espèces ciblées dans les eaux européennes, la Commission propose d'établir les mêmes tailles de maille pour toutes les pêches de langoustine: 80 mm. En pratique l'effet de cette proposition sera une augmentation de la taille de la maille de 70mm à 80mm dans la région du Golfe de Gascogne. C'est important en raison de par captures accessoires de merlu sous taille.

Quand la pêche est dans les box pour merlu, la taille des mailles restera à 100mm. Cette taille de maille devrait également être utilisée en dehors des box pour merlu si des quantités significatives de merlu sont établies.

Nous nous rendons naturellement compte que les mesures techniques additionnelles mises en place par des autorités françaises comprenant des filets à mailles de carrées aient eu comme conséquence une réduction des rejets de merlu sous taille de l'ordre de 25 30 % et accueillons de telles initiatives.

### *Filets maillants*

Comme le CCR, la Commission attend également un avis du STECF à ce sujet. Les résultats seront retransmis dans nos propositions sur les mesures techniques mais pas inclus dans le plan à long terme sur le merlu.

### *Taux d'adaptation au MSY*

J'ai considéré votre avis sur l'adaptation vers MSY qui devrait avoir lieu par l'usure normal de la flotte dans des conditions non lucratives. Cependant, bien que les conditions de marché mènent aux réductions d'effort tandis que la pêche est peu lucrative, ces mêmes machinismes mèneront au réinvestissement dans la pêche dès que la situation montrera des signes d'amélioration. Ce qui comporte le risque que la pêche retourne de nouveau a un seuil de rentabilité très bas. Ceci semble imprudent et une approche plus proactive et plus responsable est nécessaire, bien qu'il y ait certainement un besoin de conserver nos approches sur le désarmement et sur la gestion à long terme.

Nous devrions prévoir la gestion active des cibles qui rapporteront une rentabilité élevée. Ceci signifie gérer les possibilités de pêche par le TAC et d'autres moyens en accord avec une stratégie de reconstruire le MSY. Dans ce contexte, j'ai noté les objectifs de désarmement qui ont été discutées

récemment dans les CCR, et ils seront indexés quand la Commission proposera son plan à long terme.

*Question du Control*

Vos commentaires au sujet des mesures de control seront considérés quand notre proposition sera rédigée, en consultation avec les experts compétants.

Merci de m'avoir écrits à ce sujet. Bien que nous ayons une approche différente sur quelques questions spécifiques, je suis heureux de voir que nous partageons des objectifs communs et je crois que de bons résultats peuvent être atteints sur cette sujet.

Très sincèrement,

  
Fokion FOTIADIS